



6.1

4500

Circulation

du 3 juillet au 27 septembre 2020
De 12h à 15h et de 19h à 23h30
Du vendredi au dimanche

Rue des Gros Degrés

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Le Maire de la Ville de Verdun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

Vu le code de la Route,

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en ville,

Considérant la nécessité de prendre les dispositions en matière de circulation et sécurisation,

Vu la demande faite par les restaurants « Le Clavier », et le « Kashmir » de neutraliser le rue des Gros Degrés du 3 juillet au 27 septembre 2020 (du vendredi au dimanche de 12h à 15h et de 19h à 23h30), afin d'y installer les terrasses,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique,

ARRETE :

Article 1 : La circulation est interdite du vendredi au dimanche inclus rue des Gros Degrés du 3 juillet au 27 septembre 2020 de 12h à 15h et de 19h à 23h30.

Article 2 : Un accès libre pour assurer la sécurité est maintenue sur une largeur de 3 mètres entre les terrasses autorisées.

Article 3 : La mise en place et l'enlèvement des terrasses par les bénéficiaires de la présente décision de la manière suivante : mise en place de 8h à 23h, retrait de 23h à 8h.

Article 4 : La rue Miguay Rue est autorisée à la circulation pendant cette période dans le sens montant depuis la place du Marché Couvert vers la rue des Gros Degrés avec interdiction de tourner à gauche en haut de la rue de la Grange au droit de la rue des Gros Degrés.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est notifié : aux services préfectoraux, à Monsieur le Directeur Général des Services, au SDIS, au SAMU.

Article 6 : Une signalisation conforme sera mise en place pour rendre ces mesures effectives et les porter à la connaissance du public par la collectivité.

Article 7 : M. le Commandant de Police et les agents placés sous ses ordres, M. le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Verdun, le 30 juin 2020
Le Maire,

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage